



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le vendredi 26 janvier 2024

Le préfet de Mayotte demande la levée immédiate des barrages suite au démarrage du démantèlement du camp de migrants

Depuis plusieurs jours, une contestation sociale en lien avec la présence d'un camp de migrants africains à proximité du stade de Cavani a entraîné un certain nombre de blocages de services publics essentiels dont celui de l'Éducation Nationale, et un net ralentissement de l'activité économique de Mayotte.

Malgré une décision de Justice défavorable, le démantèlement du camp de Cavani a pu débuter ce jeudi, conformément aux engagements pris, avec une perspective de départ volontaire, à brève échéance, vers l'hexagone pour les bénéficiaires du statut de réfugié, et ce conformément aux conventions internationales signées par la France. Les déboutés de leur demande d'asile seront reconduits. L'étude de la demande d'asile est elle-même accélérée à Mayotte.

Les services de l'État, en lien avec la commune de Mamoudzou et le conseil départemental, travaillent sans relâche pour gérer cette situation dans le respect des lois et règlements qui guident l'action publique au cœur d'un département français.

C'est ainsi que 77 migrants ont quitté le camp ce jour, pour des solutions provisoires et transitoires, le temps notamment que leurs documents de voyage soient édités.

L'objectif est le démantèlement complet du camp d'ici deux mois, dans le respect du cadre légal en vigueur. Le Conseil départemental a d'ailleurs fait appel de la décision du 26 décembre dernier.

Les engagements sont ainsi tenus, dans le cadre de la législation française, pleinement applicable depuis la départementalisation.

En revanche, les blocages rendent la vie de nos concitoyens beaucoup plus compliquée et encore plus difficile de jour en jour. **Surtout, des habitants de l'île sont dorénavant en danger.**

En effet, un certain nombre de personnels ne peuvent pas rejoindre le CHM. L'ensemble des services sont ainsi passés en « service minimum » du fait que les professionnels ne peuvent accéder au CHM. Les transports inter-sites en ambulance sont restreints voire annulés.

Les approvisionnements en médicaments et matériels médicaux depuis Longoni sont rendus difficiles, un tiers seulement des médicaments sont parvenus aux pharmacies, des équipements médicaux ne parviennent pas à destination dans les établissements de santé.

La dialyse privée connaît aussi des difficultés importantes, les patients et personnels, n'arrivant

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pas à rejoindre les centres de dialyse. Une patiente en chimiothérapie a dû faire demi-tour !

Les soins à domicile sont aussi impactés, avec potentiellement des risques de perte de chance. Le service d'hospitalisation à domicile privée connaît de sérieuses difficultés.

Pour les transports sanitaires privés, la situation devient catastrophique. Les transporteurs sanitaires indiquent qu'ils sont fouillés, qu'ils subissent des menaces et une impossibilité de passer les barrages. La garde ambulancière est arrêtée pour l'instant.

Nos concitoyens se voient **également pénalisés pour la réouverture des tours d'eau**, car les agents ne peuvent rejoindre leur lieu de travail, ou encore pour la **distribution de l'eau en bouteille**, parfois empêchée.

Ces blocages ont dorénavant de **lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'île** et impactent fortement le bon déroulement des liaisons quotidiennes majeures, ils risquent en outre d'entraîner des difficultés d'approvisionnement.

Un grand nombre de nos enfants ne peuvent se rendre dans leurs établissements scolaires, ce qui va davantage accentuer les difficultés pour certains en termes de niveau et gager leur avenir.

Les entreprises sont impactées, et par là même l'emploi ne va pas tarder à l'être. Des entreprises n'auront pas d'autre choix que de licencier leurs salariés si elles perdent des contrats ou ne peuvent les honorer. Nos agriculteurs souffrent également, ils ne peuvent approvisionner les magasins, vendre leurs produits, ou cultiver le fruit de leur travail patient, faute de personnel. **La situation est donc grave.**

Le préfet de Mayotte rencontrera cet après-midi les représentants des collectifs, associés depuis le début des réunions de travail comme ils le seront dorénavant dans les groupes de travail et de suivi.

Il leur rappellera sa volonté de trouver une solution rapide à cette situation, les actions réalisées qui sont conformes aux engagements pris, mais aussi la nécessité de sortir dorénavant sans délai de cette situation de blocage, catastrophique pour l'île et ses habitants.

Comme une grande majorité de la population, il ne souhaite pas que le blocage de l'île perdure, tout le monde se rappelant encore des conséquences désastreuses des blocages de 2011 et 2018 pour l'économie et surtout pour l'emploi ainsi que le développement de l'île.

Le Préfet appelle avec gravité et solennité à la levée immédiate des barrages et blocages, fort des engagements et réalisations déjà débutées, fort du sens des responsabilités de chacun, fort de la volonté de la grande majorité des Mahorais qui se souviennent des conséquences de 2018 et ne veulent absolument pas les revivre.

Le Préfet de Mayotte en appelle au sens des responsabilités, au courage de tout un chacun, à la majorité silencieuse, aux élus locaux, à la société civile : ne faisons pas régresser Mayotte !

Ne laissons pas tous nos efforts collectifs partir en lambeaux.

Il est temps désormais de pacifier : **il est temps que nos enfants reviennent à l'école, que nos entreprises récupèrent le retard pris, que les chantiers reprennent** tant ils sont tous nécessaires à l'avancée de Mayotte (aussi bien pour anticiper une future crise de l'eau que pour livrer le Caribus, des écoles, des équipements publics ou sécuriser la voirie).

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il est temps d'avancer pour Mayotte, tout en restant vigilant, mais d'avancer pour Mayotte.

Il est temps de protéger nos concitoyens en leur permettant l'accès aux soins, aux médicaments, en évitant qu'ils ne perdent leur emploi ou que nos enfants voient leur niveau scolaire s'affaïsser faute de cours.

La vie sociale, la vie économique, doivent reprendre, Mayotte doit revivre, Mayotte ne doit pas régresser, Mayotte doit au contraire continuer à se développer !

Il ne tient qu'à nous, individuellement et collectivement, de faire en sorte de continuer le développement de Mayotte et non sa régression. Ne revivons pas 2018 !

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976